



## Arrêté n° 2023.00142

**Direction des Services Techniques**  
Service Voirie  
GD/BK/AB/NL

Lucé, le 28 avril 2023

### **MONTAGE D'UNE GRUE EZO-BAT– 29 rue du Président Kennedy 28110 Lucé**

Nous, Maire de Lucé,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L.2212.1 à L.2212.5 et L.2213.1 à 2213.6,

Vu le Code du travail et notamment ses articles R.233.11, R.233.11-1 et R.233.11-2,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le décret n° 47.1592 du 23 Août 1947 modifié, portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les mesures particulières de sécurité relatives aux appareils de levage autre que les ascenseurs et les monte-charges,

Vu le décret n° 65.48 du 8 Juin 1965 portant règlement d'administration publique pour l'exécution des dispositions du livre II du Code du Travail en ce qui concerne les mesures particulières de protection et de salubrité applicables aux établissements dont le personnel exécute des travaux du bâtiment, des travaux publics et tous autres travaux concernant les immeubles,

Vu l'arrêté accordant le permis de construire n° 0282182100014 en date du 1 mars 2023.

Vu la demande en date du 26 avril 2023 de la société EZO-BAT relative à l'installation d'une grue sur le chantier de construction de 43 logements, sis 29 rue du Président Kennedy, objet du permis de construire précité

Considérant qu'il y a lieu de respecter les textes en vigueur en matière de sécurité,

### **ARRETONS :**

**Article 1** : Le pétitionnaire est autorisé aux fins de sa demande à installer une grue de chantier. Dans l'attente de l'autorisation d'utilisation, la grue devra être mise en girouette.



Arrêté n° 2023.00142

## MONTAGE D'UNE GRUE

Maître d'Ouvrage : SCCV RÉSIDENCE GAUTIER 1, rue Clément Ader 44700 ORVAULT

Entreprises réalisant les travaux : EZO BAT

Maître d'œuvre MOCO

Adresse : 6, clos du four à chaux 45130 Epieds en Beauce

Coordonnateur sécurité : Qualiconsult

Adresse : 7 allée des Atlantes 28000 Chartres

Bureau de contrôle agréé : Qualiconsult

Adresse : 7 allée des Atlantes 28000 Chartres

Lieu des Travaux : 29 rue du Président Kennedy à Lucé 28110

Début des travaux : 1 juin 2023      Fin des travaux : 31 décembre 2024

Type de grue : GRUE G1

- Portée maximum de la Flèche : 35 mètres
- Hauteur sous crochet : 29.95 mètres

**Article 2** : La délivrance de cette autorisation ne peut, en aucun cas, faire obstacle aux droits des tiers et ne saurait dispenser le bénéficiaire de se conformer d'une part, aux dispositions prévues par la réglementation en vigueur, relative aux appareils de levage autres que les ascenseurs et monte-charge, notamment en ce qui concerne le montage et les vérifications, et d'autre part, à toute réglementation ou procédure administrative à respecter.

**Article 3** : Cette autorisation de montage ne permet pas l'utilisation de la grue et n'est valable que pour les seuls essais.

**Article 4** : Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié :

- Monsieur le Maire de la ville de Lucé,
- Madame le Directeur des Services Techniques
- Monsieur le Directeur départemental de la sécurité publique
- Monsieur le Chef de la police municipale
- Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours
- L'entreprise EZO-BAT

Acte non transmissible en Préfecture (art. L 2131-2 du CGCT)

Certifié exécutoire compte tenu de :

- La notification par courriel du 03.05.2023
- La publication sur le site Internet [www.luce.fr](http://www.luce.fr) du 04.05.2023 au 31.12.2024

Pour information, transmis aux tiers le : 03.05.2023.....

Par délégation du Maire  
L'adjoint délégué à l'urbanisme et aux travaux  
Jean-Michel SOCIER



Arrêté n° 2023 00142